COMMUNE D'OLLON

LA MUNICIPALITÉ

CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1867 OLLON

PREAVIS MUNICIPAL N° 2023/03

RECAPTAGE DES SOURCES DE LA SAUSSAZ, DE BERBOLEUSE ET DE TEISAZ JOUX

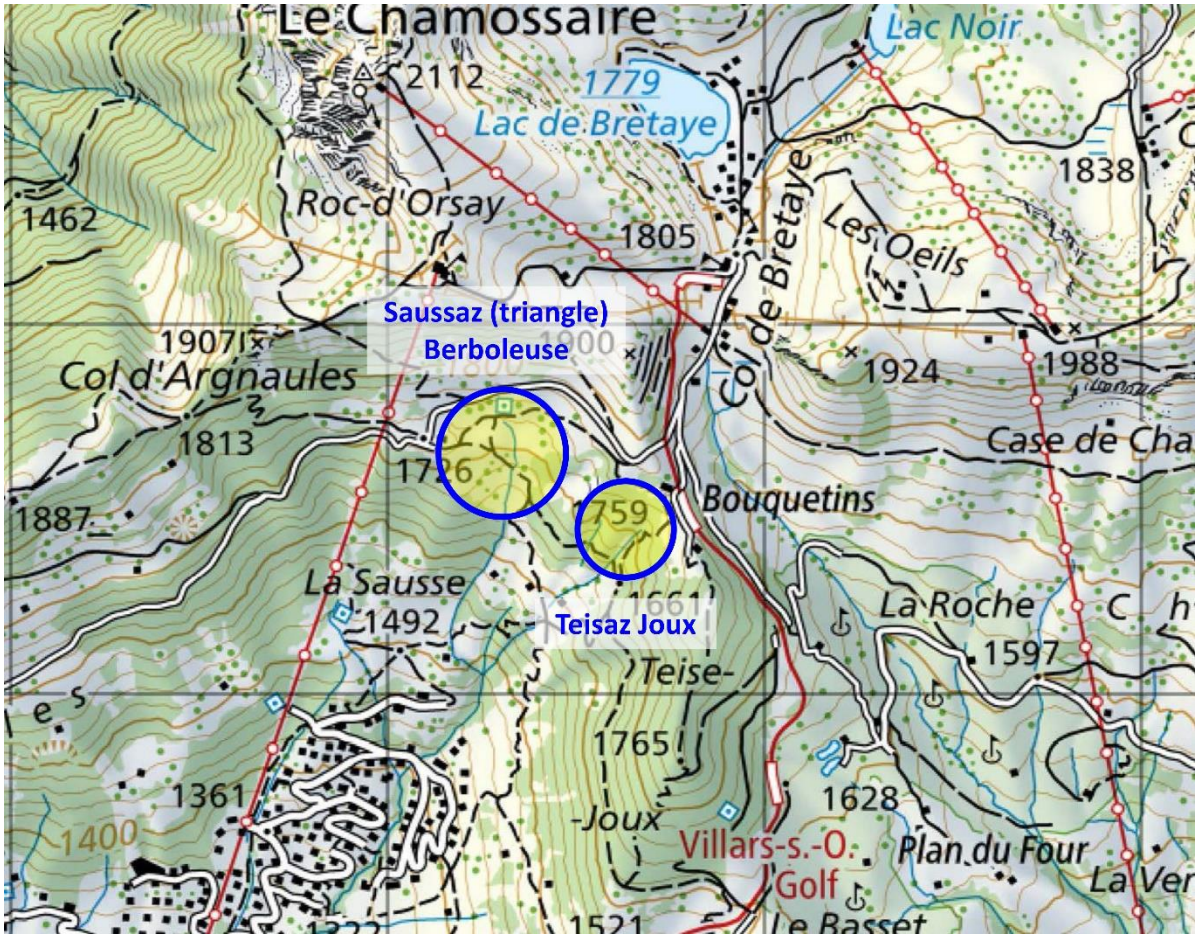

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Site de la Saussaz

Les captages de la Saussaz (sources du Triangle), de Berboleuse et des Bouquetins sont situés sur le flanc Sud du Roc d'Orsay et de L'Aiguille. Gravitairement ou par pompage, Ils alimentent le réservoir de Berboleuse qui approvisionne celui de l'Aiguille et ensuite, par gravité, rejoint le réseau d'eau du Col de Bretaye. Ces dernières années, leurs débits d'étiage cumulés ont été de l'ordre de 15 l/min pour un débit moyen d'environ 60 l/min. Les installations de captages et de pompage existantes étant obsolètes et hors-normes, il convient de les remplacer.

Site de Teisaz Joux

Les sources de Teisaz Joux (appelées aussi sources de Bretaye ou, des écoles de Vevey) sont quant à elles situées au Sud-Ouest des Bouquetins, en contrebas de la Maison de montagne de Bretaye. Elles alimentent par gravité le réservoir de Teisaz Joux qui fournit en eau la zone du golf de Villars. La conduite de transport au réservoir précité est en polyéthylène et ne nécessite pas d'intervention. Les sondages hydrogéologiques effectués en fin d'année 2022 confirment que le système captant actuel est obsolète. Un recaptage par tranchées, avec séparation des eaux de surface, est projeté et permettra d'obtenir environ 30 l/m.

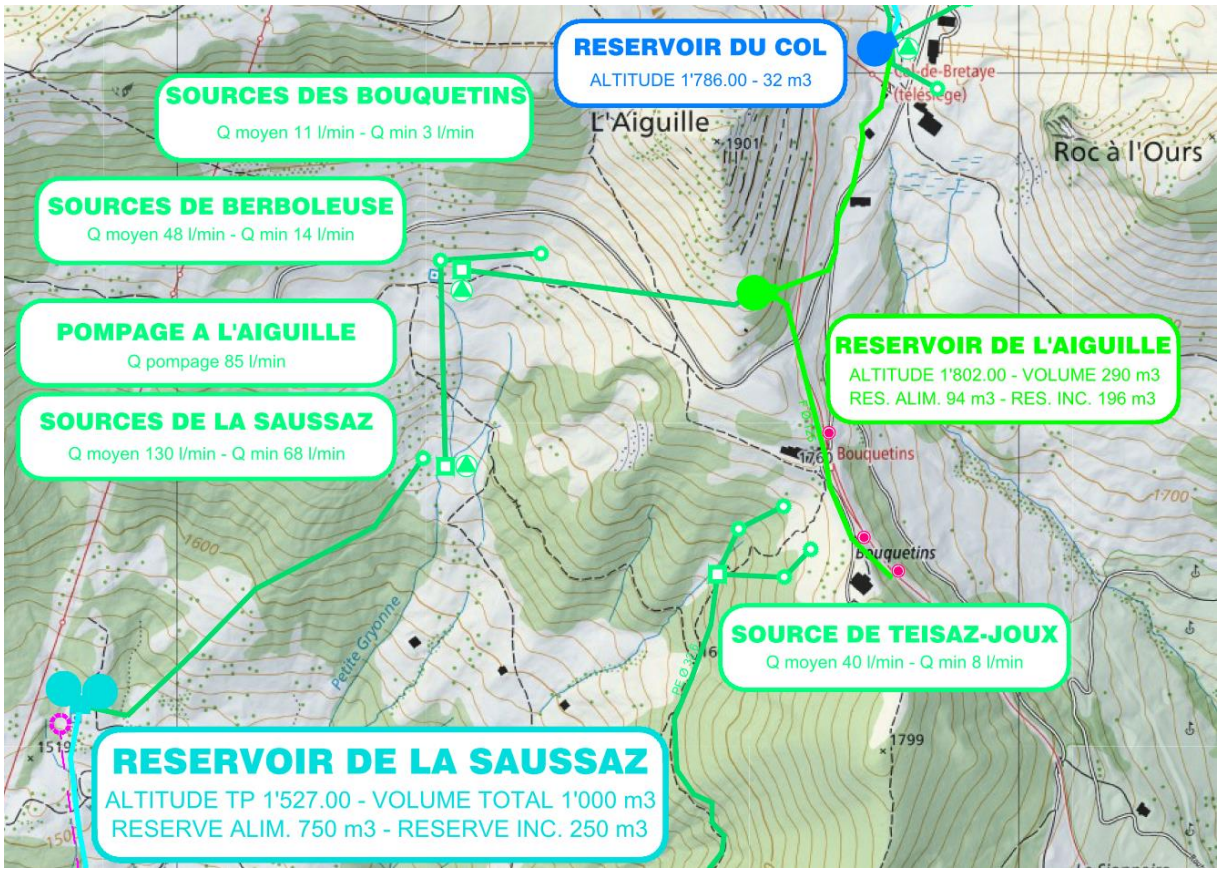

2. Le projet

Site de la Saussaz

Etude hydrogéologique
Les reconnaissances géologiques effectuées en 2016 ont permis d'évaluer le potentiel de recaptage des eaux souterraines de cette zone. Le suivi des mesures géologiques mis en place dès 2016 complète les renseignements sur le glissement de terrain de la Saussaz et l'influence positive des futurs recaptages sur cette zone.

Les sondages profonds ont montré que capter l'eau dans le rocher n'était pas possible en raison de la faible perméabilité de ce dernier. Il a donc été décidé de se diriger vers une conception de captages drainants à plus faible profondeur, soit environ 4 à 5 m, avec séparation entre les eaux superficielles, qui seront mises en décharge, et les eaux de fond, de meilleure qualité, qui seront acheminées au nouveau réservoir de Berboleuse.

Captage et transport
Dans le secteur Saussaz-Berboleuse, le projet prévoit plusieurs étapes de captages et d'adductions.

- Etapes 1 et 2, exécution de huit nouveaux captages
  - Exécution de huit captages de type traditionnel exécutés en fouille avec drains captant au fond, matériaux drainants (type gravier ou boulets), couche étanche (bentonite), drainage et évacuation des eaux superficielles.
  - Transport gravitaire en tuyaux de polyéthylène soudés bout à bout jusqu'à la chambre de rassemblement de Berboleuse.

- Nouvelle chambre de rassemblement de Berboleuse et refoulement au réservoir de l'Aiguille
  - Positionnement de la nouvelle chambre à une altitude permettant une adduction gravitaire des huit nouveaux captages aveugles et du captage existant maintenu.
  - Introduction des quatre captages du site de La Saussaz (Triangle).
  - Chambre de rassemblement comprenant un bassin de 20 m^3, une vidange et un trop-plein au ruisseau.
  - Mesure de la turbidité et désinfection UV.
  - Un pompage de deux fois 150 l/min transférera l'eau au réservoir de l'Aiguille.
  - Abandon et désaffection de la station existante de Berboleuse.

- Recaptage des sources de la Saussaz (Triangle)
  - Exécution de quatre captages (deux sites sont abandonnés) de type traditionnel exécutés en fouille avec drains captants au fond, matériaux drainants (type gravier ou boulets), couche étanche (bentonite), drainage et évacuation des eaux superficielles.
  - Transport gravitaire en tuyaux de polyéthylène soudés bout à bout jusqu'à la chambre de rassemblement.
  - Mise en place d'une chambre de rassemblement comprenant un bassin de 10 m^3, une vidange et un trop-plein au ruisseau. Un pompage de deux fois 100 l/min transférera l'eau à la future station de Berboleuse. Mise en place d'une conduite de refoulement en tuyaux de polyéthylène soudés bout à bout.
  - Création d'un chemin d'accès naturel jusqu'à la nouvelle chambre.

Site de Teisaz Joux

Rénovation des captages de Teisaz Joux

L'intérêt de l'amélioration de ce captage réside dans le fait de pouvoir mettre à disposition des restaurants du Golf et du Col de Soud de l'eau pendant toute l'année par une mise en place d'un traitement UV dans le réservoir du lieu-dit. L'économie réalisée en n'acheminant pas l'eau du col de Bretaye vers le Golf assurera un meilleur approvisionnement sur le site concerné.

Les travaux à réaliser sont :

- Rénovation des tuyaux d'adduction des captages existants à la chambre de rassemblement.
- Exécution de trois nouveaux captages de type traditionnel exécutés en fouilles avec drains captants au fond, matériaux drainants (type gravier ou boulets), couche étanche (bentonite), drainage et évacuation des eaux superficielles.
- Délimitation et marquage de la zone S des captages.
- Installation d'un traitement UV.

3. Développement durable

Des périodes sèches, comme celle de l'été écoulé, font prendre conscience de l'intérêt à mettre en valeur toute l'eau sur le territoire communal et, de surcroit, éviter autant que possible son refoulement depuis le bas du territoire sur les hauts.

Les eaux de Berboleuse, dorénavant correctement traitées, pourront ainsi être acheminées par gravité au réservoir de la Saussaz et consommées sur le plateau de Villars plutôt que d'être déversées au cours d'eau. Par conséquent, une quantité identique provenant du Poutet pourra être acheminée sur Ollon et turbinée.

Les sources de la Saussaz et de Teisaz Joux peuvent à elles seules assurer la consommation de tout le haut du territoire, du Golf au Roc d'Orsay, au moyen de peu d'énergie, ce qui va dans le sens du développement durable.

4. Planning de procédure, d'appels d'offre et de travaux

Le dossier d'enquête sera préparé et soumis en automne 2023 pour une consultation à l'hydrogéologue cantonal et aux différents services cantonaux. La mise à l'enquête et les appels d'offre interviendront au début de l'année 2024. Le chantier pourrait débuter en mai 2024, soit après la fonte des neiges et les pluies de printemps.

5. Les investissements

Le devis des prestations a été établi sur la base des prix pratiqués actuellement pour ce genre de travaux et se compose comme suit :

- Recaptage des sources de la Saussaz (Triangle)	Fr.	317'900.--
- Etape 1, exécution de cinq nouveaux captages	Fr.	195'800.--
- Etape 2, exécution de trois nouveaux captages	Fr.	155'000.--
- Nouvelle chambre de rassemblement, station de pompage et refoulement au réservoir de l'Aiguille	Fr.	370'400.--
- Rénovation des captages de Teisaz Joux	Fr.	220'400.--
Montant total HT	**Fr.**	**1'259'500.--**
TVA 7.7 % arrondi	Fr.	97'000.--
MONTANT TOTAL TTC	**Fr.**	**1'356'500.--**

La contribution de l'ECA, estimée selon le nouveau règlement sur la participation aux frais de prévention contre l'incendie et les éléments naturels, devrait être de l'ordre de Fr. 30'000.--.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal d'Ollon, dans sa séance du 30 mars 2023

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2023/03
- ayant entendu le rapport de la Commission chargée de son étude
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'**AUTORISER** la Municipalité à entreprendre les travaux proposés pour un montant total de **Fr. 1'356'500.--,**

2. de lui **ACCORDER** à cet effet, à hauteur des travaux nets (contribution déduite), le crédit nécessaire par le recours à l'emprunt bancaire dans le cadre du dernier plafond d'endettement voté (sous déduction de la TVA récupérée),

3. d'**AMORTIR** l'investissement au cours de son exécution, par la réserve du Service des eaux, par un prélèvement total de **Fr. 350'000.--** via le compte 810.3320.00,

4. d'**AMORTIR** l'investissement net, après déduction du prélèvement à la réserve, la première année qui suit la fin des travaux et cela durant une période de 30 ans, par le compte 810.3310.00.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 février 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic : Le Secrétaire

P. Turrian Ph. Amevet

Annexe : Plan

Délégué municipal : M. Gilbert FREYMOND

Ollon, le 16 février 2023 /GF/JCM/sv

RECAPTAGE DES SOURCES DE LA SAUSSAZ, DE BERBOLEUSE ET DE TEISAZ JOUX

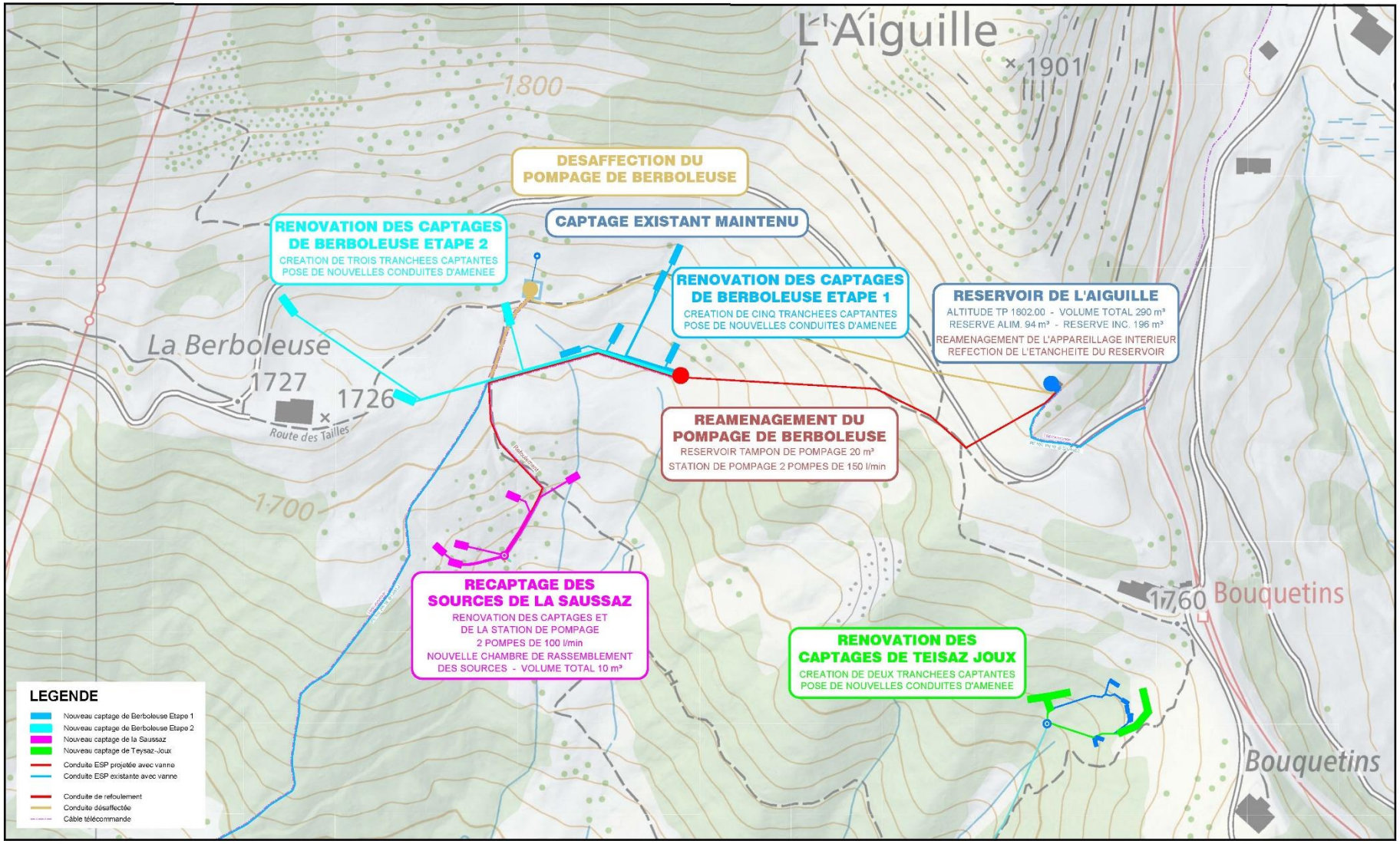

HERTER & WIESMANN INGENIEURS CONSEILS SA
ANCIENS-FOSSES 2 – 1814 LA TOUR-DE-PEILZ – TEL. 021 944 98 54
e-mail: info@hw-eau.ch

Sans Echelle

02.2023 JCG